

Sujet : [INTERNET] RE: PC 05150722 E0009 SASU SAINTE MENEHOULD PV

De : > hanot.joel (par Internet) <hanot.joel@marne.fr>

Date : 17/01/2023 à 11:48

Pour : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Copie à : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>, BP-DRD-CIGT <cigt@marne.fr>, HACQUIN FREDERIC <hacquin.frederic@marne.fr>

Bonjour Mesdames

L'emplacement concerné par cette demande se trouve dans la zone industrielle de la Sucrierie à Sainte Ménéhould dans le fond d'un talweg, à mini 400 m de la rd 3 à vol d'oiseau (aucun visuel possible de la rd3) donc aucune interaction avec le domaine départemental.

Bien cordialement

Joel HANOT

Adjoint au responsable

Direction des Routes Départementales

tél.+33326702906 . mobile +33681580643

hanot.joel@marne.fr



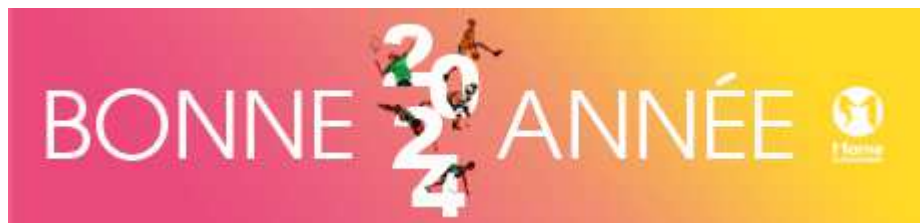
CIP Centre-Est (Suippes)

37, Rempart du Nord . BP 18

51601 Suippes Cedex

 [Retrouvez-nous sur www.marne.fr](http://www.marne.fr)

N'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité



De : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 12 janvier 2023 11:39

À : BP-DRD-CIP-CENTREEST <cipcentreest@marne.fr>

Cc : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

Objet : PC 05150722 E0009 SASU SAINTE MENEHOULD PV

Bonjour,

je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier de demande de permis de construire référencé n° 05150722E0009 déposé par la SASU SAINTE MENEHOULD PV pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol Lieu-dit Les Houies à Sainte Ménéhould (51800) afin de recueillir votre avis.

Vous pouvez me transmettre votre avis ainsi qu'à Madame Sandra STEVANCE, Cheffe de l'Unité Autorisations d'Urbanisme et d'Accessibilité, par retour de mail.

Cordialement,

Géraldine CANDUZZI

Référente de l'application du droit des sols

Service Urbanisme et Planifications - Unité Autorisations d'Urbanisme et Accessibilité

40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tel : 03 26 70 80 11

www.marne.gouv.fr



MEILLEURS VOEUX 2023 !

*Sylvestre Delcambre, Claire Chaffanjon
et les agents de la DDT 51*

vous souhaitent une belle année 2023.

Qu'elle soit riche de projets partagés !



Ce message et tous les fichiers s'y rattachant sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de leur destinataire. Toute utilisation, reproduction, diffusion ou publication, totale ou partielle, par une personne autre que le destinataire est interdite, sauf autorisation expresse du Département de la Marne. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, merci de le détruire, ainsi que ses pièces jointes, sans en garder copie et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Tout message électronique est susceptible d'altération et le Département de la Marne décline toute responsabilité au titre de ce message dans l'hypothèse où il aurait été altéré, déformé, falsifié. Ce message électronique ne constitue pas un document officiel. Seuls les documents revêtus de la signature du Président du Conseil départemental de la Marne ou d'un de ses délégataires sont de nature à engager le Département de la Marne.